

**Association des Professeurs
de l'Ecole Normale de Musique de Paris
-Alfred Cortot-**

Président : Jacques LAGARDE
Vice Présidente : Cécile EDEL-LATOS
Secrétaire général : Antoine GOULARD

Rapport de l'Assemblée Générale de l'Association des Professeurs de l'ENMP
tenue Salle de Réunions, le 15 décembre 2010

La séance est ouverte à 19 heures 30 :

Après un bref mot d'accueil, le Président ouvre la séance en nous demandant d'avoir une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés, professeurs et amis de l'Ecole Normale : Mesdames Jacqueline LATARJET et Ginette KELLER ainsi que Jean BOGUET, Jacques PARRENIN et le mari de Victoria MELKI.

Il évoque le départ, pour raisons personnelles, du gardien Loïc LEFEVRE pour lequel un sympathique « Pot d'Adieu » a été organisé à cette occasion et qui a permis à beaucoup d'entre vous de se retrouver ou de mieux se connaître. Il souhaite la bienvenue à son successeur, Charles-Bernard FRETILLERE.

Abordant le sujet de la mise en conformité du Conseil d'Administration, il souligne que son 2° Collège devrait accueillir en son sein quatre nouveaux membres élus par l'Assemblée Générale, afin d'atteindre le quorum prévu par les Statuts de l'Association. Il est proposé au vote la validation des candidatures déposées à l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009 : Madame PARROT-HANLET et Messieurs BERCHOT et BONET seront sollicités en ce sens, Monsieur MERLET acceptant, pour sa part, de compléter ledit Conseil. Madame RIPOLL aurait bien assumé cette responsabilité, mais, habitant près du Havre, elle a pensé qu'il lui aurait été difficile assister aux réunions.

L'Assemblée constate, avec regret, les absences répétées de la Vice-Présidente, Madame EDEL-LATOS, aux réunions annuelles. Elle lui souhaite un bon et durable rétablissement.

L'Assemblée prend acte de la démission de son Trésorier, Monsieur ZYGMANOWSKI, appelé au Japon. Elle accueille son successeur par interim, Monsieur Olivier ADAM, par ailleurs PDG de Pergame Conseil, entreprise spécialisée dans l'« Innovation à travers la recherche ». Ce dernier rapporte les comptes de l'année écoulée qui présentent un solde positif de 249,56 euros. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée nomme Monsieur ADAM comme Trésorier, en remplacement de Monsieur ZYGMANOWSKI

Le Président, avec Monsieur ADAM, fait alors le point sur le soutien obtenu auprès de la

banque du Crédit du Nord. Celle-ci est prête à augmenter son aide financière, afin de participer activement à la promotion des jeunes étudiants par des manifestations musicales ponctuelles dans le cadre de concerts privés, des participations à des frais de location d'instruments et d'autres initiatives laissées à notre discrétion. Le Président et Monsieur ANDIA font remarquer que, de par nous-même, nous ne pourrions nous ériger en Agent de spectacle, mais Monsieur ADAM précise qu'en aucun cas nous ne serions pénalisé sur ce plan, le CDN se substituant à nous dans ce rôle. Par ailleurs, une « bourse » de 150 euros octroyée à un étudiant engagé sous cette forme ne constituerait pas un « salaire » soumis aux charges sociales. Madame MARTIGNY souligne que cela permettrait, par exemple, de louer une harpe pour un concert extérieur, ce que l'École ne peut assumer. Le partenariat avec le CDN est donc bien engagé et reste soumis à des discussions sur ses modalités.

Il est décidé que, pour préserver son indépendance vis à vis du sponsor, l'Association gardera son compte bancaire à la BNP.

Monsieur ANDIA suggère l'ouverture d'un site internet . Il accepterait de l'entretenir par des News-letter, mais demande l'intervention d'un professionnel pour sa création. Monsieur LAGARDE promet de chercher un spécialiste. Par ailleurs une adresse mail au nom de l'Association simplifierait la communication. Monsieur ANDIA s'engage à créer cette boîte mail au nom de l'Association. Il demande simplement de disposer des coordonnées des professeurs qui accepteront ce procédé. Monsieur GOULARD fait des réserves sur la confidentialité d'envois de messages groupés. Monsieur ANDIA précise que dans ces cas-là, les adresses des autres destinataires ne seront pas dévoilées si ces envois sont effectués en « copies cachées ».

Monsieur LAGARDE s'interroge sur la vie associative de l'ensemble des professeurs et leur manque d'intérêt pour notre Ecole, sa vie interne ou son rayonnement. Il est alors convenu que seuls les professeurs adhérents à l'Association, et leurs élèves, pourront participer à sa programmation. Celui-ci est prévu Salle Cortot, le 15 mars 2010. L'expérience des années précédentes nous amènera à plus de rigueur dans la programmation afin de réduire de façon raisonnable la durée de cette manifestation. Madame MERCIER, ainsi que l'Assemblée approuve cette décision.

Afin de renouveler la présentation, il est souhaité que les participants des années précédentes laissent place à de nouveaux talents.

Nous sommes en attente de vos propositions de programme. Chacun d'entre vous est concerné et il est encore temps de remplir le bulletin d'adhésion ou même d'adresser une simple demande d'adhésion sur papier libre, avec le règlement de la cotisation annuelle de 25 euros, adressée au Sièges.

Monsieur ADAM suggère de donner plus d'éclat à cette manifestation en élaborant un fichier de notabilités à prévenir – conseil municipal, régional et autres institutions représentatives-. Mise en valeur de la défense et de l'illustration du « fait musical » représenté à Paris.

21 heures 30 fin de la séance.

Antoine GOULARD
Secrétaire général de l'Association

Dernière minute :

la boîte « mail » de l'Association est en service : profsecolenormusiq@gmail.com